



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°12/Vie des quartiers

Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) est un nouveau dispositif mis à disposition des associations locales. Il vise à soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets des associations intervenant sur l'une des thématiques du contrat de ville. Il a pour but de soutenir la participation des associations au plus près de la vie quotidienne des habitants. Son fonctionnement doit permettre la réalisation de micro-projets développés à l'échelle d'un quartier et portés par des associations, avec une démarche simplifiée.

M. le Maire rappelle également que le dispositif repose notamment sur la présentation des projets devant une commission dont le rôle est d'écouter, donner un avis et proposer un montant d'attribution de subvention dans le respect des conditions fixées par le règlement adopté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022.

Une commission d'attribution s'est réunie le 23 novembre 2023. A l'issue de cette séance, il est proposé de soutenir les 2 projets suivants :

Porteur de projet	Nom du projet	Thématique	Descriptif	Coût total de l'action	Subvention accordée
PLM <i>Unity</i>	PLM en action	Solidarité	Le projet consiste en une inauguration qui aura lieu le 20 janvier 2024, visant à présenter l'association, ses valeurs et ses projets. Cette association réunie 12 jeunes du PLM qui souhaitent développer des projets de solidarité locale (ex : maraudes) et internationale.	500 €	400 €
Permis pour tous	Prévention – Sécurité routière	Sécurité	Le projet consiste à proposer des ateliers de prévention à destination de 80 enfants (dans les centres de loisirs), lors des vacances d'hiver de février 2024. Chaque atelier comprendra un temps de visionnage d'un film animé, un temps d'échanges à la suite, une mise en pratique ainsi qu'une remise de diplôme et d'un livre « Mon premier code de la route ».	2000,10 €	1 600 €

M. le Maire précise que dans un délai de 1 mois après la réalisation du projet, un bilan doit être transmis par l'association à la commune avec les pièces justificatives des dépenses.

M. le Maire propose de verser une subvention aux projets éligibles dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives, suite à la tenue de la commission FIA réunie le 23 novembre 2023.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 créant le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et approuvant son règlement de fonctionnement,

VU les avis rendus par la Commission relative au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) réunie le 23 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'association PLM *Unity*, pour le projet « PLM en action » : Montant de la subvention : 400 €.
- A l'association Permis pour tous, pour le projet « Prévention – Sécurité routière » : Montant de la subvention : 1 600 €.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **28 DEC. 2023**
Transmission en Sous-préfecture le : **28 DEC. 2023**